



BAIE DE SAINT-TROPEZ IMMOBILIER

☎ 04 94 79 19 82

<http://www.baie-de-saint-tropez-immobilier.com/>

TARIFS DES HONORAIRES TRANSACTIONS T.T.C*

- Appartements - villas – propriétés : 6 %
- Terrains : 8 %
- Immeubles à usage commercial et fond de commerces
 - Cessions de baux ou parts sociales :
8 % de la cession et 12% du loyer triennal

HONORAIRES DES LOCATIONS SAISONNIERES :

- Jusqu'à 15 000 € 25 %
- A partir de 15 000 € 20 %
- Commerciales 12%

LES PRIX DES BIENS SONT PRESENTES HONORAIRES D'AGENCE INCLUS

* sauf accord particulier

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE : Décret n°72-678 du 20 juillet 1972- modifié par décret 2005-1315 du 21 octobre 2005. Le titulaire de la carte professionnelle prévue à l'article 1^{er} du décret du 20 juillet 1972, ne peut négocier ou s'engager, à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1^{er} sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.

29 Bis avenue Paul Roussel 83990 SAINT-TROPEZ

Mail : info@saint-tropez-immobilier.com

Carte professionnelle n° 5350 Préfecture Toulon

RCS SAINT-TROPEZ 505 159 905 - Code NAF 6831Z - SARL, Capital de 7000€

Caisse de garantie SNPI, Capital de 30 000€, 26 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS